



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 125205

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'intérêt de développer l'enseignement des langues vivantes dès l'école primaire. La maîtrise d'une langue vivante est en effet inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences que doit connaître un élève au sortir de la scolarité obligatoire. Alors que l'enseignement d'une langue vivante se développe dans les classes primaires, les parents d'élèves relèvent néanmoins un manque de moyens humains et financiers pour permettre la mise en place effective de ces cours. Dès lors, il lui demande quels sont les moyens que le Gouvernement envisage de dégager pour répondre à ce besoin.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125205

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13473

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)